

MAIRIE DE HARDINVEST

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2012

Le dix septembre deux mil douze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. Hubert DECARITE, Mme Mireille JEAN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, M. Laurent LE MARQUIS, Mme Isabelle GAMACHE, M. Pierre GRANDIN, M. Christophe POLIDOR, M. Roger PASQUIER, Mme Nathalie ENQUEBECQ, M. Bernard LESERT.

Étaient Absents excusés : Mme Elsa BURET, M. Joël POISSON (pouvoir donné à Mme JEAN)

Secrétaire de séance : M. Laurent LE MARQUIS

Début de la séance : 18H30

PERSONNEL

100912-63

Vêtements de travail et chaussures Guy MARGOT

Le titre, destiné à la commune de Saint-Martin-le-Gréard, d'un montant TTC de 112,02 € relatif aux achats de vêtements de travail et de chaussures de Monsieur MARGOT, pour l'année 2012, est présenté au Conseil Municipal. Le calcul a été établi au prorata du temps de travail de l'agent sur chacune des communes (16/35^{ème} pour Saint-Martin-le-Gréard et 20/35^{ème} pour Hardinvast).

Le Conseil Municipal après délibération valide à l'unanimité ce titre.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

100912-64

Vêtements de travail et chaussures Bernard MARIE

Le titre, destiné à la commune de Saint-Martin-le-Gréard, d'un montant TTC de 67,02 € relatif aux achats de vêtements de travail et de chaussures de Monsieur MARIE, pour

l'année 2012, est présenté au Conseil Municipal. Le calcul a été établi au prorata du temps de travail de l'agent sur chacune des communes (16/32^{ème} pour chacune des communes, à compter du 2^{ème} semestre 2012 pour Saint-Martin-le-Gréard).

Le Conseil Municipal après délibération valide à l'unanimité ce titre.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

100912-65

Contrat de travail de Madame Virginie LAPIERRE

Le contrat aidé CUI-CAE de Madame Virginie LAPIERRE prenant fin au 30 septembre 2012, le Conseil Municipal, après délibération, autorise le maire à signer un contrat avec le Centre de Gestion de la Manche, pour l'emploi de Madame LAPIERRE, sur un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, 20 heures hebdomadaires, du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

Charge de travail

Un état des lieux des travaux en cours, à réaliser, de l'entretien courant sera réalisé par une commission municipale afin de réévaluer la charge de travail des adjoints techniques. Le Conseil Municipal s'inquiète de l'entretien des espaces verts et des voiries des futurs lotissements qui sera à leur charge.

ECOLE

Travaux :

Les stores occultants ont été installés pendant les vacances d'été.

Les portes des toilettes ont été remplacées et agrandies pour la mise en accessibilité.

Les tables ont été poncées et vitrifiées.

Des distributeurs de savon ont été installés pour les enfants de l'école maternelle.

Effectifs à la rentrée : 116 enfants (contre 115 à la rentrée de septembre 2011).

100912-66

Devis entreprise Pasquier : fourniture et pose de deux portes pour les sanitaires de l'école

Un devis de l'entreprise Pasquier relatif à la fourniture et à la pose de deux portes pour les sanitaires de l'école est présenté au Conseil Municipal. Ce remplacement rend l'accès aux toilettes conforme au plan de mise en accessibilité des espaces publics.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis d'un montant HT de 1 301,44 € soit, 1 556,52 € TTC. Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2012.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Absentions : 0

100912-67

Contrat d'abonnement d'entretien chaudière à gaz de l'école

Un contrat d'abonnement d'entretien de la chaudière à gaz de l'école est proposé par l'entreprise BELLOT. Ce contrat d'un montant TTC de 110,03 €, d'une durée de 12 mois (1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013) est renouvelable par tacite reconduction avec révision tarifaire. Il comprend :

- Une visite d'entretien obligatoire avec nettoyage et vérification des différents éléments de l'appareil
- Tout dépannage (hors pièces)

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce contrat et autorise le Maire à le signer et à le reconduire jusqu'à la fin du mandat. La somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6156 du BP 2012.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Absentions : 0

CANTINE – GARDERIE

Une augmentation des tarifs de la cantine est prévue en cours d'année scolaire.

MAIRIE

100912-68

Devis UGAP relatif à l'achat d'un PC bureau COMPAQ

Monsieur Christian EUGENIE propose le remplacement de l'ordinateur des adjoints, celui-ci étant devenu obsolète et ne permettant pas l'installation du logiciel e-magnus.

A cet effet un devis de l'UGAP, est présenté au Conseil Municipal proposant la fourniture d'un PC bureau COMPAQ, d'un moniteur LCD 21,5 pouces, des logiciels Microsoft office,... pour un montant total HT de 767,39 € soit 917,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce devis.

La somme de 149,58 € HT soit 178,90 € TTC, correspondant aux logiciels, sera imputée en section d'investissement, à l'article 205 du BP 2012.

La somme de 617,81 € HT soit 738,90 € TTC, correspondant au matériel, sera imputée en section d'investissement, à l'article 2183 du BP 2012.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Absentions : 0

100912-69

Annule et remplace délibération 070612-38

Passage en investissement de l'attelage du Renault Kangoo

La facture de BOURGET HAMEL relative à l'achat d'un attelage pour le véhicule communal Renault Kangoo CB 498 BT a été passée initialement en investissement. Or l'attelage a un caractère de durabilité mais pas la main d'oeuvre. Il convient donc les dissocier. Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de passer:

↳ l'attelage en investissement pour un montant de 132,51 € HT, soit 158,50 TTC. Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2182 du BP 2012.

↳ la main d'oeuvre en fonctionnement pour un montant de 50,16 € HT, soit 60,00 € TTC. Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 61551 du BP 2012.

et demande qu'il soit effectué la rectification nécessaire à savoir, annuler le mandat n° 291 d'un montant de 218,50 € TTC

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

VOIRIE

100912-70

Devis Meslin : divers travaux voirie

Afin de réaliser :

- un cheminement piéton route de la Lande,
- du bicouche noir au Hameau du Bois,
- un reprofilage et du bicouche rouge rue de la Mairie (partie haute),
- un reprofilage général afin de remettre en état la Chasse des Renaudes,

deux devis de l'entreprise Meslin sont présentés pour un montant total HT de 11 097,00 €, soit un montant total TTC de 13 272,01 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ces devis. Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du BP 2012.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

Devis esprit signalétique

Deux devis de l'entreprise ESPRIT SIGNALETIQUE relatifs à la réalisation de panneaux de localisation, de signalisation et de numérotation de rues, sont présentés au Conseil Municipal :

- Sur le devis numéroté D-1207-1297, le Conseil Municipal prend connaissance des tarifs unitaires des articles référencés et demande que soit réalisée une nouvelle consultation afin de faire chiffrer la fourniture d'un panneau trespa de dimension 400x200.
- Sur le devis numéroté D-1209-1458, le Conseil Municipal, retient l'option : fourniture plaque aluminium (numéro de rue) 150x100x1,5mm de couleur bleu.

Les devis définitifs seront présentés au prochain Conseil Municipal pour validation après que la commission voirie ait répertorié les besoins exacts sur la commune.

Terrains des jeunes

Monsieur EUGENIE fait un point sur l'avancement des travaux du terrain destiné aux jeunes. La piste VTT a été créée et sa sécurisation est en cours. Il est également prévu la réalisation un terrain de football, un terrain de volleyball ou basketball et l'installation de tables de pique-nique.

URBANISME

100912-77

Facture ICL Graphic

Dans le cadre du marché public relatif au lotissement le Clos de l'Eglise pour les "travaux de VRD en vue d'un lotissement", une facture d'ICL Graphic, imprimerie en charge de l'impression des dossiers d'appel d'offre, est présentée au Conseil Municipal, et validée après délibération.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du Budget primitif 2012.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Absentions : 0

100912-71

Annule et remplace délibération 080711-54

Devis Cab. DROUET : Desserte des écoles et parking

Monsieur le Maire présente le devis du Cabinet DROUET relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking derrière les écoles et l'aménagement de la sécurité aux abords de celles-ci. Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité ce devis d'un montant forfaitaire HT de 3800,00 €, présentant un acompte de :

- 35 % pour le dossier Voirie et réseaux divers avant projet, soit 1 330,00 € HT
- 20 % pour le projet, soit 760,00 € HT

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

20H58 Départ de Mme ENQUEBECQ

100912-72

Devis Mesnil System – coordonnateur SPS

Un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé doit obligatoirement intervenir sur les chantiers où interviennent plusieurs entrepreneurs afin d'évaluer les risques liés à leur coactivité et de prévoir l'utilisation de moyens communs.

C'est pourquoi, un devis de l'entreprise MESNIL SYSTEM, coordonnateur SPS, est présenté au Conseil Municipal, pour une mission sur le chantier : aménagement des abords de la mairie et création d'un lotissement communal. Ce devis, d'un montant HT de 1 020,00 €, soit 1 363,44 € TTC, après délibération, est validé par le Conseil Municipal. Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article du BP 2012.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

Lotissement Société POSEIDON

Le plan du lotissement est présenté au Conseil Municipal. Le nom retenu par l'entreprise est : Résidence Le Rocher.

100912-73

Reprise de la voirie Lotissement Le Rocher

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de son intention de reprendre la voirie de ce lotissement, une fois que celui-ci sera entièrement achevé.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

STADE

Les entraînements ont repris.

SALLE POLYVALENTE

100912-74

Mise à jour de la liste de matériel de prêt

La liste du matériel prêté lors de la location de la salle polyvalente a été mise à jour, suite à l'achat de nouvelles pièces.

Le Conseil Municipal après délibération, valide cette liste de matériel mise à jour le 10 septembre 2012.

Voix pour : 12
 Voix contre : 0
 Absentions : 0

100912-75

Modification du tarif :

Le Conseil Municipal, après délibération, valide la possibilité de louer la salle polyvalente, par 1/2 journée supplémentaire sur le week-end, à partir du 13 septembre 2012, pour un montant de 30,00 €.

	Habitants de Hardinvest		Hors Commune	
	Particuliers	Associations (2 gratuits/an)	Particuliers	Associations
Réservation	100 €	100 €	100 €	100 €
Week-end*	180 €	180 €	280 €	280 €
*1/2 journée supplémentaire (sur week-end)	30 €	30 €	30 €	30 €
1 journée en semaine	110 €	0,00 €	155 €	155 €
Forfait verres (vin d'honneur)	25 €	0,00 €	25 €	25 €
Vaisselle, le couvert	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Vaisselle, le couvert simple	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Electricité, le Kw /H	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €

Voix pour : 12
 Voix contre : 0
 Absentions : 0

TRANSPORTS

•Depuis la rentrée, de nombreux dysfonctionnements sont à déplorer dans les transports scolaires, suite à la mise en place de la nouvelle organisation des transports départementaux. Monsieur le Maire est intervenu auprès du Conseil Général afin de résoudre les nombreux problèmes rencontrés.

CCDD

Crèche

Le permis de construire a été déposé.

Conseil Communautaire

Monsieur GRANDIN présente le compte rendu de la réunion du 5 juillet 2012.

SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE.

100912-76

Avis sur le Schéma Régional Eolien concernant la commune de Hardinvast

Est annexé au Schéma régional de climat air énergie (SRCAE), pour lequel une consultation publique a été lancée du 9 juillet au 9 septembre 2012, un volet intitulé "Schéma Régional Eolien" (SRE), qui identifie les parties du territoire favorables à ce type d'énergie.

La Commune de Hardinvast a été classée, sans aucune consultation préalable, dans la liste des communes "favorables préférentiellement au petit éolien".

Après délibération, le Conseil Municipal, donne un avis défavorable, pour la Commune de HARDINVEST, au SCHEMA REGIONAL EOLIEN.

Voix pour : 3

Voix contre : 8

Absentions : 1

QUESTIONS DIVERSES

•Remerciements subventions :

Monsieur le Maire fait lecture des courriers de remerciements reçus suite à l'attribution des subventions communales pour l'année 2012 :

- Association A.D.E.V.A. (victimes de l'amiante)
- Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche
- Association Saint-Martin-Hardinvast-Tollevast-Couville

•Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le 21 octobre 2012.

Fin de séance : 21h48